

Adresse de l'agent national du district de Noyon informant de la célébration d'une fête en l'honneur de la reprise de Toulon, lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national du district de Noyon informant de la célébration d'une fête en l'honneur de la reprise de Toulon, lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 150-151;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34488_t1_0150_0000_12

Fichier pdf généré le 15/05/2023

de la raison et que tous signes de superstition conformément au décret de la Convention nationale seront détruits et que tous les monuments de la ci-devant église de peu de valeur seront brûlés et que l'or et l'argent portés à l'administration qu'elle compète pour le faire passer à la Monnaie. Les linges et effets seront vendus et l'argent servira pour élever aux temples de la Raison la décoration nécessaire à cet égard, et que la municipalité sera invitée à se rendre en écharpes à l'arbre de la liberté, la garde nationale sous les armes. Ce qu'il a été exécuté au même moment. Le cortège a parti du temple de la Raison avec toute la décence possible. Arrivé à l'arbre saint de la Liberté on a tiré les boîtes; plusieurs décharges de mousquetterie ont été faites, les cris de Vive la Montagne se sont fait entendre à l'unanimité. On a chanté plusieurs hymnes analogues à la circonstance. Après cette cérémonie, le cortège a défilé au temple de la Raison, tambour battant, drapeaux volant, la musique jouant, la municipalité à la tête. Arrivé au temple on a trouvé une table garnie de 200 couverts, que chacun prit place en chantant la Carmagnole, Vive la Montagne! et la fête a fini un jour après. Le président a levé la séance et a signé : Béranger (présid.), M. Roux (secrét.).

21

La société populaire de Mouzon offre à la Convention, pour les soldats de la Patrie, l'hommage de sa reconnaissance particulière des victoires qu'ils ont remportées et le tribut de son admiration (1).

Insertion au bulletin (2), renvoi au comité de salut public.

22

La société populaire de Jonzac, district de Pons, annonce à la Convention nationale, que les protestans et les catholiques ont abjuré leurs erreurs, au milieu des acclamations et des bénédictions des campagnards; que l'autel de la patrie se couvre de dons de tous les citoyens et citoyennes, même des enfans (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Jonzac, 4 niv. II] (5)

« Législateurs,

Les sans-culottes de Jonzac triomphent enfin... plus de division... plus de société feuillantine... la première est conservée, la seconde est interdite... Les autorités constituées sont renouvelées à la satisfaction générale du peuple.

L'hydre infernal du fanatisme et du fédéralisme est abattu par le courage et la fermeté des citoyens Regner, Masdeborg et Cappe, délé-

(1) P.V., XXX, 286. Mention dans C. Eg., n° 533; M.U., XXXVI, 217.

(2) Bⁱⁿ, 13 pluv.

(3) P.V., XXX, 286.

(4) Bⁱⁿ, 13 pluv.

(5) C 292, pl. 937, p. 25. Lettre d'envoi portant les mêmes signatures (p. 24).

gués par les représentants du peuple Laignelot et Lequinio.

A la voix de ces véritables apôtres de la liberté et de l'égalité, les aristocrates sont comprimés... Les chefs convaincus de conspiration sont arrêtés, les fédéralistes déconcertés et les égarés ouvrent enfin les yeux au flambeau de la vérité... Les ci-devant protestants et catholiques ont abjuré leurs erreurs au milieu des acclamations et des bénédictions du concours des sans-culottes campagnards baignés des larmes de joie et le baiser de fraternité a été le prix du sacrifice des superstitions... Le denier du pauvre, l'or du riche et de l'égoïste, les bijoux des modérés, l'épargne de la républicaine, et des enfans de tout sexe se confondent depuis quelques jours sur l'autel de la patrie... Point de patriote qui n'ait fait un don au-dessus de ses facultés.

Comptez, Pères de la Patrie sur une partie de la grande famille. Les habitants de Jonzac au nombre de 2500 prêts à donner leur sang pour le soutien de la Liberté et de l'Egalité, vous invitent à rester à votre poste et bénissent la providence d'avoir remis entre vos mains le salut de la République. Vive la Montagne.»

BENOIT (présid.), GENTY (secrét.).

23

La commune de Fontenoy, district de Soissons, annonce qu'elle a célébré la fête civique à l'occasion de la reprise de Toulon : qu'elle a envoyé au district 9 marcs 3 onces d'argenterie, provenant des hochets de son église; et qu'elle a déposé à la société populaire pour les défenseurs de la patrie, 60 chemises, un drap, deux paires de souliers et 49 liv. 5 s. en assignats. Elle demande que le bulletin lui soit envoyé (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), renvoi au comité de correspondance.

24

L'agent national du district de Noyon annonce à la Convention nationale, que le premier décadi de nivôse, toutes les communes de ce district ont célébré la fête de la reprise de Toulon (3).

Insertion au bulletin (4).

[Noyon, 18 niv. II] (5)

« Citoyens Représentants,

Je crois remplir un de mes devoirs en vous donnant connaissance que la fête relative à la prise de l'infâme Toulon a eu lieu dans toutes les communes du district le 1^{er} décadi de ce mois.

J'ai assisté à celle qui eu lieu dans mon pays (Elincourt-la-Montagne); cette fête a été double,

(1) P.V., XXX, 287.

(2) Bⁱⁿ, 13 pluv. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XXX, 287.

(4) Bⁱⁿ, 13 pluv. (1^{er} suppl^t).

(5) C 291, pl. 932, p. 3.

car le même jour le temple de la Raison a été inauguré. Jamais procession de l'Ancien régime n'a produit tant d'effets dans les cœurs, que cette cérémonie républicaine; les cris de *Vive la Raison*, *Vive la Montagne* interrompaient les chansons patriotiques qui faisaient toute la musique de cette fête champêtre. Plusieurs discours républicains ont été couverts par l'abjuration des cérémonies religieuses que les préjugés avaient maintenus jusqu'à ce jour. Mais ce n'est pas encore le plus touchant de cette fête. Ce fut le soir que chacun apporta son souper dans le Temple. Fallait voir tout le monde se partager les vivres comme si c'eût été une tablée de frères mangeant à la même gamelle; les tables étaient faites avec les bancs de ce temple et formaient un grand fer à cheval dans les bas côtés du local, tandis que le milieu était occupé au divertissement; c'est là que chacun fit le serment de s'aimer en frères et de mourir tous plutôt que de souffrir qu'il soit porté atteinte à l'unité de la République. Enfin toute la nuit s'est passée en divertissement honnête et personne, même les vieillards n'a été quitte pour un rigodon; il a été arrêté de renouveler ce banquet tous les 1^{er} décadis de chaque mois, dans ce temple, et en attendant le premier, les cris répétés de *Vive la République* ont levé la séance.

Je vous fais part aussi. Citoyens, que ma femme, âgée de 26 ans vient d'accoucher d'un 5^e enfant, 5^e garçon. Je lui ai fait donner le nom de *Voltaire* pour prénom, mais il me répugnait que les quatre autres portassent les noms de ces ci-devant Saints qui ne s'étaient rendus mémorables que par la superstition. En conséquence, j'ai rappelé tous les parrains et marraines que j'ai invité de se transporter à la maison commune avec ces quatre enfants qu'ils ont menés par la main, pour y abjurer les anciens prénoms et leur en substituer de nouveaux ainsi l'aîné âgé de 7 ans, s'appelle *Le Pelletier*, le second *Marat*, le 3^e *Brutus*, le 4^e *Rousseau* et le 5^e *Voltaire*. L'acte en a été rédigé sur le champ par la Municipalité et signé des parrains et marraines ainsi que de moi. Beaucoup d'habitants de cette commune (Elincourt) ont assisté à cette fête particulière, que les cris de *Vive la République* et la *Raison* m'ont fait croire qu'elle deviendrait générale pour eux. (Cet acte a eu lieu le 17 de ce mois).

Vive la Montagne et haine aux tyrans.»

HENNON.

25

La société populaire de Colmar, département du Haut-Rhin, annonce à la Convention nationale que les dons déposés sur l'autel de la patrie, dans cette commune, pendant le séjour du représentant du peuple Hérault, par suite de ses exhortations patriotiques, consistent en 4,845 l. 9 s., 1,375 chemises, 1,130 paires de bas, 160 paires de souliers, 40 paires de gants, 46 bonnets, 48 paires de guêtres, 15 manteaux, 4 quintaux de charpie et un grand nombre d'effets d'habillement. 109 communes du district de Colmar ont aussi fait déposer à la Maison commune 5,360 liv. 18 s., 5000 chemises, 1300 paires de bas, 160 paires de souliers, 54 bonnets, 7 manteaux, 450 draps et nappes, 2 quintaux de

charpie et beaucoup d'effets d'habillement. Cette société populaire se plaint du rappel d'Hérault (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), renvoi au comité de salut public.

26

Les membres du comité de surveillance de la commune de Vence, département du Var, disent que leur commune, composée tout au plus de 2,500 âmes, étoit fanatisée par leur ci-devant évêque et quelques chanoines; mais que leur bureau, nommé par les représentants du peuple à l'armée d'Italie, vient d'en purger cette commune. Son invitation pour venir au secours de nos frères d'armes a produit 508 chemises, 150 paires de bas, 31 bonnets et une somme de 505 liv. Ces objets sont envoyés aux représentants près l'armée d'Italie, pour être distribués; les cloches sont descendues: l'argenterie de la ci-devant cathédrale, pesant 343 marcs, est au district (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4), renvoi au comité des marchés.

27

Les membres composant la société républicaine de Sainte-Bazille (5), instruisent la Convention nationale, qu'elle vient de monter, armer et équiper un cavalier jacobin. Ils annoncent l'envoi par la diligence, de deux caisses contenant 160 chemises, 6 paires de souliers, 17 paires de bas, pour le 2^e bataillon de Lot-et-Garonne: ils demandent que leur commune porte désormais le nom de Chalier, l'un des martyrs de la liberté, au lieu de celui de Sainte-Bazille (6).

Mention honorable, insertion au bulletin (7), renvoi aux comités d'instruction publique et de division.

28

Le ministre de l'intérieur écrit que la commune de Custine, district de Nancy, demande avec instance que la Convention nationale, veuille bien la délivrer du nom odieux qu'elle a porté jusqu'à présent, et y substituer celui de Port-sur-Moselle (8).

(1) P.V., XXX, 287. Mention dans C. Eg., n° 533; M.U., XXXVI, 216; J. Mont., p. 648; J. Lois, n° 492; J. Paris, n° 398; J. Sablier, n° 1113; J. Fr., n° 496; Ann. patr., p. 1779; F.S.P., n° 214; Audit. nat., n° 497.

(2) Bⁱⁿ, 13 pluv. (1^{re} suppl.).

(3) P.V., XXX, 288.

(4) Bⁱⁿ, 13 pluv. (1^{re} suppl.). Mention dans C. Eg., n° 533.

(5) Lot-et-Garonne. Et non Saint Bazille.

(6) P.V., XXX, 288. Mention dans J. Lois, n° 492.

(7) Bⁱⁿ, 13 pluv. (1^{re} suppl.). L'adresse manque dans le dossier F¹⁷ 1009, doss. 2034.

(8) P.V., XXX, 288. Mention dans J. Mont., p. 648; J. Sablier, n° 1113; F.S.P., n° 214; J. Lois, n° 492.